

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 21 septembre 2009, à 19h30 à la Base de Plein Air 4 Saisons.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire, annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 8 personnes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire du 17 août 2009 et extraordinaire du 24 août 2009
5. Correspondance : Voir liste
6. Trésorerie :
 - 6.1 Rapport financier au 31 août 2009
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 8 – août 2009 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - septembre 2009 »
 - 6.4 État des résultats au 31 août 2009
7. Dépôt de documents
 - 7.1 Liste des permis émis pour le mois de août 2009
 - 7.2 Certificat de conformité de la MRC de Portneuf relatif au règlement #264
 - 7.3 APPELS – rapport du président et états financiers au 30 avril 2009
 - 7.4 CCU – procès-verbaux des séances du 15 juillet et 18 août 2009
8. Avis de motion
 - 8.1 Règlement relatif à l'obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques
9. Règlements
10. Résolutions
 - 10.0 Virement de crédits
 - 10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Pacte rural 2010 (volet rural) – Améliorations diverses au Centre communautaire
 - 10.3 Entente intermunicipale avec la ville de Saint-Raymond concernant les gravières et sablières
 - 10.4 Entente intermunicipale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-J.-C. concernant les frais d'entretien d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud
 - 10.5 Octroi de subvention à la Fondation Sparts Jeunesse
 - 10.6 Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association nautique du lac Sergent
 - 10.7 Mandat à Heenan Blaikie Aubut – Correction du niveau de la pente sur le chemin des Hêtres
 - 10.8 Démission de M. Benoît Gagné à titre de président du CCU
 - 10.9 Nomination de Mme Johanne Tremblay-Côté à titre de présidente du CCU
 - 10.10 Remerciement à M. Denis Verret pour son travail et ses réalisations
 - 10.11 Félicitations à M. Alain Rouleau pour sa nomination à titre de commodore de l'ANLS
 - 10.12 Avis de condoléances – M. Paul Mercure
 - 10.13 Avis de condoléances – M. Yves Paré
 - 10.14 Avis de condoléances – M. Jean-Paul Baillargeon
11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles
 - 11.1 Dépôt du rôle triennal 2010-2011-2012
 - 11.2 Prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville – 1 octobre 2009 à 19h30

REPORTÉ

AJOUT

- 11.3 Déménagement du bureau municipal
 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
 13. Deuxième période de questions
 14. Clôture de la séance
 15. Levée de l'assemblée
-

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

09-09-163 **II EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- REPORTÉ 10.3 Entente intermunicipale avec la ville de Saint-Raymond concernant les gravières et sablières
- AJOUT 10.14 Avis de condoléances – M. Jean-Paul Baillargeon

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2009 ET EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2009**

Séance ordinaire du 17 août 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-09-164 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

Séance extraordinaire du 24 août 2009

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

09-09-165 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2009 soit adopté tel que présenté;

QUE Monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière fait lecture de la liste de correspondance du mois de septembre 2009 et la dépose.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 31 AOUT 2009**

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport financier au 31 août 2009.

09-09-166 **IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DE LA LISTE DÉTAILLÉE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE # 8 AOÛT 2009**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie de la liste des chèques émis, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

La secrétaire-trésorière fait le dépôt de la liste détaillée des chèques pour la période 8 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **57 479,67 \$**.

09-09-167 **IL EST PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ladite liste de chèques émis pour le mois de août 2009 soit adoptée tel que présentée.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – septembre 2009**

M. Alain Royer, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêt et se retire de la séance.

À la demande de Monsieur Denis Racine, maire, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière, fait la lecture des comptes à payer pour le mois de septembre 2009.

09-09-168 **IL EST PROPOSÉ** par
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer au montant de 8 126.16 \$ liste en annexe, soient acceptés tels que présentés par la secrétaire-trésorière et qu'un certificat de disponibilité de crédit soit émis par la secrétaire-trésorière.

M. Alain Royer, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

6.4 **ÉTATS DES RÉSULTATS AU 31 AOÛT 2009**

La secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport budgétaire au 31 août 2009 et une copie est remise aux membres du Conseil.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

7.1 **Liste des permis émis pour le mois de août 2009.**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu la liste des permis émis pour le mois de août 2009, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Que la liste des permis émis pour le mois de août 2009 soit annexée au présent procès-verbal.

7.2 **Certificat de conformité de la MRC de Portneuf relatif au règlement #264**

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, le certificat de conformité de la MRC de Portneuf relatif au règlement #264.

7.3 **APPELS – rapport du président et états financiers au 30 avril 2009**

La secrétaire-trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, le rapport du président et états financiers au 30 avril 2009 de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent.

7.4 CCU - Procès-verbaux des séances du 15 juillet et 18 août 2009

Mme Johanne Tremblay-Côté dépose pour être annexé au présent procès-verbal, les comptes-rendus des séances du 15 juillet et du 18 août 2009 du Comité consultatif d'urbanisme.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Règlement relatif à l'obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Alain Royer, conseiller, à l'effet qu'un projet de règlement sera soumis, lequel aura pour objet :

Obligation d'obtenir un test de percolation par le propriétaire avant l'émission de permis pour les installations septiques.

Donné à Lac-Sergent, ce 21^{ème} jour de septembre 2009

9. RÈGLEMENTS

10. RÉSOLUTIONS

10.0 Virement de crédits

CONSIDÉRANT QU'un montant insuffisant a été prévu dans les catégories suivantes;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-169

DE procéder aux virements de crédit suivants et par la même occasion, augmenter le montant de délégation de pouvoir à la secrétaire-trésorière pour les postes budgétaires ci-dessous :

<i>compte</i>	<i>description</i>	<i>débit</i>	<i>crédit</i>
	<i>Ajustements des postes de gestion financière</i>		
2110310	<i>CONSEIL - frais de déplacement</i>	300,00 \$	
2130670	<i>Adm - fourniture de bureau</i>	500,00 \$	
2210959	<i>Quote-part MRC - Police</i>	0,41 \$	
2320539	<i>Quote-part MRC - Voirie</i>		0,39 \$
2415959	<i>Quote-part MRC - Fosses</i>		0,05 \$
2451446	<i>Ordures - collecte et transport</i>	0,24 \$	
2451951	<i>Ordures - PGMR</i>	0,26 \$	
2451952	<i>Ordures - Écocentre</i>	0,11 \$	
2451953	<i>Ordures - site enf.</i>	0,33 \$	
2690310	<i>CCU - frais de déplacement</i>	75,00 \$	
2690959	<i>Urbanisme - Quote part MRC</i>	0,17 \$	
2702959	<i>Culture - Quote part MRC</i>	0,66 \$	
2220953	<i>Incendie - serv. Autres</i>		876,74 \$
		877,18 \$	877,18 \$

10.1 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE certaines demandes de permis ont été analysées lors de la rencontre du 27 mai du Comité Consultatif d'Urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

09-09-170

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte les demandes de permis #2, #3 et #4 déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU et figurant à ce même tableau;

QUE le conseil municipal reporte la demande de permis #1;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre les permis #2, #3 et #4 conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Pacte rural 2010 (volet rural) – Améliorations diverses au Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement de Portneuf demande une confirmation du Conseil de ville quant au montant de l'enveloppe du Pacte rural alloué à ses projets;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-171

QUE le montant total de l'enveloppe réservée pour la Ville de Lac-Sergent, soit 13 700 \$, soit attribué pour la réalisation des projets suivants au Centre communautaire : (1) installation d'unités murales de climatisation et de chauffage et (2) reteinturer l'extérieur du rez-de-chaussée.

REPORTÉ

10.3 Entente intermunicipale avec la ville de Saint-Raymond concernant les gravières et sablières

10.4 Entente intermunicipale avec la ville de Ste-Catherine-de-la-J.-C. concernant les frais d'entretien d'une partie du chemin Tour-du-Lac Sud

ATTENDU QUE le projet de Loi #210 sanctionné le 19 juin 2009 par l'Assemblée Nationale à régulariser les titres entre la Ville de Lac-Sergent et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier concernant le chemin Tour-du-Lac Sud;

ATTENDU QUE la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sera bientôt propriétaire de la partie du chemin Tour-du-Lac Sud située sur son territoire;

ATTENDU QUE l'entretien de cette portion du chemin Tour-du-Lac Sud est dorénavant aux frais de la municipalité propriétaire;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent effectue déjà l'entretien dudit chemin, notamment le déneigement, le nivelage et le balayage printanier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité

09-09-172

QUE la Ville de Lac-Sergent entretienne la portion du chemin Tour-du-Lac Sud appartenant à la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année 2009-2010;

ET QUE les frais encourus soit défrayés en totalité par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier sous forme de compte à recevoir, payable en deux versement, soit le 15 février et 15 juin 2010;

- 10.5 Octroi de subvention à la Fondation Sparts Jeunesse
- 09-09-173 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le Conseil de Ville octroi une subvention au montant de quarante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et 73 cents (40 399.73 \$), équivalente au droits sur les mutations immobilières payés par la compagnie 9204-8636 Québec inc., à la Fondation Sparts Jeunesse, oeuvrant des activités éducatives et de loisirs à la Base de Plein Air 4 Saisons;
- ET QUE** les dépenses soient chargées à même le budget d'opération.
- 10.6 Octroi d'une subvention additionnelle à l'Association nautique du lac Sergent
- 09-09-174 **IL EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le Conseil de Ville octroi une subvention au montant de deux mille cinq cent quarante-cinq (2 545) dollars à l'Association nautique du lac Sergent pour les coûts d'inscription dans le cadre du Championnat canadien de canoë-kayak.
- ET QUE** les dépenses soient chargées à même le surplus cumulé non affecté.
- 10.7 Mandat à Heenan Blaikie Aubut – Correction du niveau de la pente sur le chemin des Hêtres
- 09-09-175 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** le Conseil de Ville mandate la firme Heenan Blaikie Aubut, afin qu'elle prenne la procédure judiciaire conséquente pour que la pente sur le chemin des Hêtres soit corrigée selon la réglementation en vigueur.
- 10.8 Démission de M. Benoît Gagné à titre de président du CCU
- CONSIDÉRANT** que M. Benoît Gagné a remis sa démission aux membres du Conseil de Ville en date du 21 septembre 2009;
- CONSIDÉRANT** que M. Benoît Gagné occupait le poste de président du CCU depuis décembre 2005;
- 09-09-176 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
- QUE** les membres du Conseil de Ville de Lac-Sergent accepte la démission de M. Gagné et le remercie de son implication et pour les services rendus tout au long de ces dernières années.
- 10.9 Nomination de Mme Johanne Tremblay-Côté à titre de présidente du CCU
- CONSIDÉRANT** que le poste de président du CCU est vacant suite à la démission de M. Benoît Gagné;
- CONSIDÉRANT** la nécessité de tenir des assemblées à des périodes régulières afin d'assurer le service d'octroi de permis auprès des citoyens;
- 09-09-177 **EN CONSÉQUENCE** il est
PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller
ET RÉSOLU à la majorité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent mandate Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère à titre de présidente du CCU.

10.10 Remerciement à M. Denis Verret pour son travail et ses réalisations

ATTENDU la collaboration si efficace et si enthousiaste que M. Denis Verret, commodore 2007-2009, a apportée à l'Association nautique du lac Sergent;

ATTENDU QUE l'action d'une association nautique comme la nôtre repose sur l'engagement actif d'un commodore et de nombreux bénévoles;

ATTENDU QUE M. Verret a consacré de généreux efforts et de nombreuses heures de son temps afin que l'Association atteigne et même dépasse les objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-178

QUE la Ville de Lac-Sergent félicite et remercie chaleureusement M. Denis Verret pour son travail et ses nombreuses réalisations pour les années 2007 à 2009 à titre de commodore.

10.11 Félicitations à M. Alain Rouleau pour sa nomination à titre de commodore de l'ANLS

ATTENDU QUE l'Association Nautique a tenu des élections lors de son assemblée générale annuelle le 12 septembre dernier;

ATTENDU QUE M. Alain Rouleau a été nommé commodore de l'Association Nautique pour la période d'octobre 2009 à septembre 2010;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-179

QUE la Ville de Lac-Sergent félicite chaleureusement M. Alain Rouleau pour sa nomination à titre de commodore de l'Association Nautique du lac Sergent.

10.12 Avis de condoléances – M. Paul Mercure

CONSIDÉRANT le décès de M. Paul Mercure survenu le 1 août 2009;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Mme Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-180

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille Mercure;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Paul Mercure à la Fondation de la maison Michel-Sarrazin;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

10.13 Avis de condoléances – M. Yves Paré

CONSIDÉRANT le décès de M. Yves Paré, résidant sur le chemin de la Source, survenu en juin dernier;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par M. Alain Royer, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-181

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille Paré;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Yves Paré à la Fondation des services sociaux et santé de Portneuf;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

10.13 Avis de condoléances – M. Jean-Paul Baillargeon

CONSIDÉRANT le décès de M. Jean-Paul Baillargeon, résidant saisonnier sur le chemin Tour-du-Lac Sud, survenu le 10 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

09-09-182

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à la famille Baillargeon-Lacerte;

QU'une somme de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit versée à la mémoire de M. Baillargeon à la Fondation pour l'Alphabétisation;

ET QUE les dépenses relatives à cette résolution soient chargées au poste budgétaire 2330340 – Administration – Publicité – Information.

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Dépôt du rôle triennal 2010-2011-2012

Monsieur le maire informe les citoyens que le rôle triennal 2010-2011-2012 a été déposé au bureau municipal le 15 septembre dernier et est accessible pour la consultation.

11.2 Prochaine séance ordinaire du Conseil de Ville – 1 octobre 2009 à 19h30

Monsieur le maire rappelle aux citoyens que la tenue de la prochaine séance ordinaire aura lieu le jeudi 1 octobre 2009 en raison des élections municipales 2009.

11.3 Déménagement du bureau municipal

Monsieur Racine, maire avise les citoyens que le bureau municipal a emménagé dans de nouveaux locaux suite à la vente de la Base de Plein Air 4 Saisons. Le bureau municipal occupe dorénavant les locaux à l'entrée principale de la Base de Plein Air.

12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées et répondues.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

09-09-183

IL EST PROPOSÉ par M. François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 22h30.

Certificats de crédits

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____(date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière